



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 20 juin 2025 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Iñaki ECHANIZ

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 29
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE,
- Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à M. Nicolas MALEIG,
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Monique ASSO.

15 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS RÉSERVÉ A L'APPRENTISSAGE

Les services municipaux accueillent chaque année des apprentis, une enveloppe budgétaire étant réservée à l'apprentissage.

En continuité de la politique d'accompagnement et de formation des jeunes, il convient de créer **3** emplois réservés à la formation en alternance, afin qu'ils préparent :

Le CAP « Petite Enfance » en 1 an au sein de la Direction Vie de la Cité, Service Education (2 recrutements).

Le CAP « Jardinier paysagiste » au sein de La Direction des Services Techniques, Service Cadre de vie (1 recrutement).

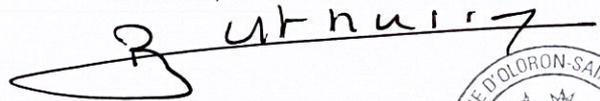
Ces emplois sont rémunérés conformément à la réglementation applicable à l'apprentissage, en pourcentage du SMIC, suivant l'âge et le niveau du diplôme préparé.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** le rapport présenté,
- **APPROUVE** la création de 3 emplois non permanents réservés à l'apprentissage tel qu'énoncé ci-dessus,
- **VOTE** les crédits nécessaires aux postes proposés.

Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 20 juin 2025.
Suivent les signatures.-

Le Maire,



Bernard UTHURRY



AFFICHÉ LE 26/06/2025

